

28^e ANNÉE

2^e Série : N^o 55

15 Mars 1937

Le Sentier

BULLETIN
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE LIBRE
DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

Paraissant tous les Mois

M. Salomon, C. C. 133 26, Nantes

Téléphone : 9.48 Quimper

Rédaction et Administration : 12, Place de Brest - Quimper

Abonnement : 10 fr. par an

Quimper
Imprimerie Cornouaillaise
7, rue des Gentilshommes, 7

A MÉTHODES NOUVELLES LIVRES NOUVEAUX

Par la **Clarté du Texte**,
Par une **Présentation et une illustration uniques**

LES 75 NOUVEAUTÉS

éditées par

L'ÉCOLE

11, RUE DE SÈVRES, PARIS

rendront de signalés services à nos établissements.

La Série de ses Dix Manuels en couleurs

pour les cours enfantins et préparatoires.

Les Manuels d'Histoire Religieuse :

Histoires Saintes, Catéchismes, Vies de Jésus.

Les Cours de Langue Française :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen.

Les Vocabulaires :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen.

Les Morales :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire et Moyen — Cours Moyen
et Supérieur — Cours du Brevet Élémentaire.

Les Lectures :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire 1er A — Cours Élémentaire
et Moyen — Cours Moyen et Supérieur.

Les Histoires de France :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen et Supérieur.

Les Géographies :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen — C. Sup.

Les Arithmétiques :

Cours Préparatoire — Cours Élémentaire — Cours Moyen et Supérieur
— Cours du Brevet Élémentaire.

Les Livres de Sciences :

C. Préparatoire — C. Élémentaire — C. Moyen et Supérieur (G. et F.).

Les Onze Cahiers de sa Méthode d'Écriture.

Les Treize Cahiers de sa Méthode de Dessin.

*Tous ces Manuels donneront aux parents
de vos élèves une haute opinion de vos méthodes
pédagogiques*

DEMANDEZ-NOUS LE CATALOGUE GRATUIT

28^e ANNÉE

2^e Série : N° 55

15 Mars 1937

LE SENTIER

Bulletin de l'Enseignement Primaire Libre

— du Diocèse de Quimper et de Léon —

M. SALOMON, C. C. 133.26 NANTES - TÉL. 9-48

Avis

L'examen de fin de deuxième année de préparation au Brevet que nous vous proposons d'instituer se heurte à beaucoup de difficultés, dont l'une des plus grandes est celle-ci : dans plusieurs écoles, après la première année de préparation au Brevet Élémentaire, on fait suivre le même programme aux deuxièmes années qui suivent : les élèves voient ensemble, qu'ils soient de deuxième ou troisième année, le programme de deuxième année une fois, celui de troisième année l'année suivante. Tout le programme du Brevet aura été étudié ; mais, tous les deux ans ce sera celui de troisième année qui sera au programme de l'école pour la deuxième année de Brevet.

Adapter des examens à ces situations, il n'y faut pas songer. De plus, si les projets qui sont en l'air pour la réforme de l'Enseignement primaire sont adoptés, nous aurions tout de suite à tout bouleverser ; donc il est plus sage d'attendre les événements avant d'agir.

L'INSPECTION DIOCÉSAIN.

Prudence et défiance

Nous vous avons recommandé de ne signer aucun contrat avec des voyageurs de commerce ; si vous en signez un, demandez au moins LE DUPLICATA de votre commande, pour vous défendre en cas de besoin. Malgré ces sages conseils, nous apprenons que des Directrices se sont encore laissé naïvement entortiller par des agents qui se disent délégués de l'Action Catholique, ou de la Société Générale d'Education. Dans ces circonstances,

demandez toujours une carte d'autorisation de l'Inspection et prévenez immédiatement l'Inspection diocésaine. Celle-ci se permet trop rarement de patronner quelque voyageur pour que vous acceptiez, sans défiance, tout ce qui pourrait vous être présenté et qui aurait des allures d'invitation à donner votre clientèle à ces personnages.

L'INSPECTION DIOCÉSAINE.

Prières pour l'Alsace

Pour nos Frères d'Alsace qui défendent avec une belle crânerie et une magnifique intrépidité leurs écoles confessionnelles, sous la conduite de l'admirable Evêque de Strasbourg, nous prions et ferons prier nos enfants. Ce sera notre manière de rendre hommage à tant de bravoure et de fidélité chrétienne.

Documents

PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ

Une Circulaire ministérielle du 7 Octobre 1936 avise les Inspecteurs d'Académie et les Préfets que les lois des 9 et 11 Août 1935 sont applicables immédiatement. Il est bon de le savoir pour en avertir, à l'occasion, les familles.

Une autre Circulaire ministérielle du 30 Octobre détermine — provisoirement — les principes d'organisation de cette prolongation de scolarité.

J'y reviendrai.

En attendant, à titre d'indication, voici l'horaire « suggéré » par le ministre et qui doit être mis à l'essai dans les classes de prolongation :

Education physique	2 heures.
Jeux et sports en plein air	3 —
Enseignement ménager ou Travaux manuels.	5 —
Dessin	2 —
Langue française	5 —
Chant	2 h. 1/2.
Education morale et Instruction civique ...	2 heures.
Arithmétique et Géométrie pratiques.....	4 h. 1/2.
Leçons de choses	2 heures.
Histoire et Géographie	2 —

EDUCATION PHYSIQUE OBLIGATOIRE

On sait qu'un projet de loi prévoit de rendre obligatoire l'éducation physique, de 6 ans jusqu'à l'incorporation au service militaire pour les garçons, et sans doute jusqu'à 18 ans pour les filles.

C'est un nouveau problème qui se pose pour nos écoles et dont la solution ne sera satisfaisante que si de jeunes maîtres et de jeunes maîtresses, dans chacune de nos maisons, sont aptes à diriger les exercices quotidiens d'éducation physique.

Mais pour être apte, il faut être préparé. Ce sera encore un sujet à étudier, à savoir le meilleur moyen de faire cette préparation de moniteurs et monitrices.

Pensez-y pour nous donner au besoin des suggestions.

SURVEILLANCE DES ECOLES LIBRES

Une Circulaire ministérielle du 28 Décembre 1936 prescrit aux Inspecteurs d'Académie d'exercer une surveillance plus rigoureuse sur les écoles privées.

Nous le signalons à titre de renseignement...

Droits et devoirs au point de vue de la légalité

Instruisons-nous de nos droits, de nos devoirs au point de vue de la légalité. Quand nous appelons d'une décision du Conseil départemental, l'affaire est évoquée devant le Conseil Supérieur. Voici, dans le *Bulletin de Marseille*, une étude sur ce Conseil Supérieur, qu'il est nécessaire pour nous de connaître.

Le 24 Mars 1931, le ministre de l'Instruction publique, M. Mario Roustan, déposait, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi modifiant la composition du Conseil Supérieur de l'Instruction publique dont le nombre des membres se trouvait porté de 54 à 71.

Rapporté le 18 Juin 1931 par M. Lefas, il était voté sans débat par la Chambre le 20 Juin 1931, après quelques modifications dont la plus importante consistait dans l'augmentation du nombre des membres qui atteignait 80.

Le projet ainsi adopté par la Chambre des Députés fut déposé sur le bureau du Sénat le 12 Novembre 1931 et fit l'objet d'un rapport de M. Marraud, ancien minis-

tre de l'Instruction publique. Ce rapport fut approuvé par la Commission de l'Enseignement le 30 Juin 1932. Les Chambres se séparaient peu de jours après et, pendant l'intersession, les élections sénatoriales ayant eu lieu, M. Marraud ne retourna pas au Sénat. Ce fut alors un autre sénateur, M. Portmann, qui se saisit du rapport et le fit voter par la Haute-Assemblée le 7 Décembre 1933.

Le projet, modifié à nouveau, revint à la Chambre qui, sur un rapport de M. Gaston Martin, l'adopta définitivement dans sa séance du 18 Décembre 1933.

Avant de parler de la composition du Conseil Supérieur et de dire un mot sur ses attributions, arrêtons-nous un instant sur la nouveauté que présente cet important organisme, quant à la représentation de l'Enseignement libre.

Et tout d'abord, extrayons du rapport de M. Portmann l'alinéa suivant : « En toute équité, étant donné que nous augmentons la représentation des différents ordres d'enseignement, il n'était pas possible de ne pas augmenter la représentation de l'Enseignement libre. Aux quatre membres qui sont prévus dans la loi de 1880, la Chambre des Députés a ajouté, ce qui nous paraît juste, deux membres pour l'Enseignement primaire libre, élus par leurs collègues des Conseils départementaux ».

C'est une nouveauté, en effet, d'entendre parler d'équité et de justice là où si souvent de parti-pris on excluait l'Enseignement libre, chaque fois qu'il s'agissait d'accorder quelques avantages aux écoliers français, témoin le refus d'admettre nos enfants dans les autobus officiels chargés du transport des élèves des campagnes éloignés de leurs écoles... C'est encore une nouveauté de voir revenir l'appellation Enseignement libre, là où la loi ne connaissait plus que l'Enseignement privé. Est-ce que le fait, pour nos législateurs, de marquer ainsi un certain souci de liberté et de justice, doit nous laisser espérer qu'ils accueilleront désormais nos revendications avec plus de faveur ? Ne nous laissons pas illusionner, mais enregistrons tout de même l'avantage qui vient de nous être concédé et ne cessons pas d'agir car, tôt ou tard, les efforts persévérants sont récompensés et les idées justes finissent par s'imposer aux esprits libres et droits.

Pour en revenir au sujet de cet article, rappelons que la loi du 27 Février 1880 accordait à l'Enseignement libre quatre représentants au Conseil supérieur, sans d'ailleurs spécifier à quel ordre d'enseignement ces représentants devaient appartenir. Mais si l'on tient compte que

les membres de l'Enseignement libre appelés à siéger au Conseil supérieur étaient désignés par le ministre et nommés par le Président de la République, sans que leurs collègues aient à intervenir, ni par un vote ni par une consultation quelconque, on peut dire que ces membres n'étaient en aucune manière les délégués de l'Enseignement libre, mais qu'en fait ils ne représentaient qu'eux-mêmes et le ministre qui les avait choisis.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, car l'Enseignement libre primaire désigne lui-même ses représentants par un vote au second degré — celui des délégués aux Conseils départementaux, élus eux-mêmes par les instituteurs et les institutrices libres du département. Quant aux quatre autres délégués qui continuent à être proposés par le Ministre, on a obtenu, faute d'un texte explicite, qu'ils seraient choisis sur une liste de douze noms, présentés par les bureaux des Syndicats. Un ministre, M. de Monzie, est même allé plus loin puisqu'il s'est engagé, au cas où tous les groupements intéressés parviendraient à se mettre d'accord sur quatre noms, d'accepter ces noms tels quels. Toutes les promesses de ministres, il est vrai, ne valent pas un texte législatif, mais nos organisations sont à présent assez fortes pour faire entendre leur voix et obtenir que les engagements pris soient tenus.



Et maintenant, un mot sur la composition actuelle du Conseil supérieur. Nommons d'abord le président de droit, c'est-à-dire le ministre de l'Education nationale, puis cinq membres de l'Institut choisis dans chacune des cinq classes ; quatorze conseillers nommés par le Président de la République et choisis par le ministre parmi les directeurs et anciens directeurs du ministère, les inspecteurs généraux, les recteurs, les inspecteurs d'Académie, etc. ; deux professeurs du Collège de France ; un professeur du Museum, un professeur des Facultés de théologie catholique, un professeur des Facultés de théologie protestante, deux professeurs des Facultés de médecine ; un professeur des Ecoles supérieures de pharmacie ; deux professeurs des Facultés des sciences ; deux professeurs des Facultés des lettres ; un délégué de l'Ecole normale supérieure ; un délégué de l'Ecole nationale des chartes ; un professeur de l'Ecole des langues orientales ; un délégué de l'Ecole polytechnique ; un délégué de l'Ecole des Beaux-Arts ; un délégué du Conservatoire des Arts et Métiers ; un délégué de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures ; un délégué de l'Institut agronomique ; un proviseur ou directrice de Lycée ;

un principal ou une directrice de Collège ; sept agrégés de chacun des ordres d'agrégation ; un professeur licencié des Lycées de garçons ou de filles ; deux délégués des collèges ; cinq agrégés ; un représentant des professeurs de l'Enseignement secondaire du cadre local d'Alsace et de Lorraine ; douze membres de l'Enseignement primaire (directeur d'école normale et inspecteur primaire, professeur d'école normale, directeur, directrice ou professeur d'école primaire supérieure, instituteur et institutrice des cours complémentaires, instituteurs et institutrices des écoles primaires élémentaires, institutrices des écoles maternelles) ; quatre membres de l'Enseignement libre nommés par le Président de la République ; deux membres de l'Enseignement primaire libre, élus par leurs collègues membres des Conseils départementaux ; enfin trois représentants de parents d'élèves des Lycées et Collèges nommés par le Président de la République.

*Œuvre Catholique des Livres de Prix
et des Bibliothèques Familiales.*

Une forme trop négligée de l'Apostolat par le livre

Les « Cadeaux de Première Communion »

La première Communion solennelle des enfants était autrefois une occasion de constituer dans toute famille chrétienne une bibliothèque choisie, composée de quelques livres religieux essentiels, tels que le Missel, les Saints Evangiles, le Manuel du Chrétien, l'Imitation de Jésus-Christ et quelques autres ; c'est un usage qui se perd de plus en plus.

Aux enfants qui entrent dans l'adolescence et qui terminent le cycle de leurs études de catéchisme, on donne, de plus en plus, en guise de « cadeau de première Communion », des souvenirs absolument profanes qui n'ont aucun rapport avec le grand acte religieux qu'ils vont accomplir. N'est-ce pas une aberration que de leur offrir en pareil cas un stylo, une lampe de poche, un coupe-papier, un couteau, voire même dans les familles aisées un nécessaire de voyage, une bicyclette ou un poste de T. S. F. ?

Il est urgent de réagir et d'attirer l'attention du clergé, des fidèles, des parents et des enfants du catéchisme sur cette question.

Le mauvais livre est partout. Le bon livre n'est presque nulle part. Le cadeau de première Communion est et demeure une occasion précieuse de munir l'enfant d'ouvrages formateurs, qu'il ne se procurera pas de lui-même et qui pourtant sont nécessaires à toute vie chrétienne ; tout particulièrement, nous semble-t-il, les Saints Evangiles, l'Imitation de Jésus-Christ, le Manuel du Chrétien, la Semaine Sainte, et surtout le Missel, qui permet à la jeunesse de s'initier aux prières de la Messe, de les comprendre et donc de les suivre.

Il ne faut pas oublier non plus que les bons livres ainsi offerts sont souvent utilisés, et pour leur plus grand bien, par d'autres personnes de la famille.

LE COMITÉ DE L'ŒUVRE.

Il va sans dire que l'unique but de l'Œuvre est un but d'apostolat et qu'elle ne saurait en aucun cas servir d'intermédiaire pour des achats, des ventes ou des actes commerciaux quels qu'ils soient.

A vous, Instituteurs libres, de travailler dans le sens indiqué.

Suite de la leçon de lecture du *Sentier* du 15 Février 1937

INDICATION DES LEÇONS DE GRAMMAIRE ET DE CONJUGAISON

I. GRAMMAIRE. — La page peut, très bien aussi, donner lieu à une leçon de grammaire : une *revision* des règles du féminin dans les adjectifs.

Je ferai faire :

a) Le relevé des adj. en faisant prouver que les mots relevés sont véritablement des adj. ;

b) Le relevé des adj. qui suivent la règle générale ;

c) Et des autres adj. qui ne la suivent pas.

Je ferai trouver d'autres adj. : 1° suivant la règle générale ; 2° faisant exception à cette règle ;

d) Analyse d'adjectifs.

II. CONJUGAISON. — Voici encore une intéressante leçon de conjugaison : un *contrôle*, à l'aide d'exercices de permutation, sur les précédentes leçons.

Je demanderai aux enfants de reconstituer la 1^{re} partie du texte en remplaçant la 3^e personne par la 2^e (s'adresser à la chèvre), puis par la 1^{re} personne (faire parler la chèvre).

Je ferai mettre au pluriel la 1^{re} expression : qu'elle était jolie ; puis, trouver 2 noms de chèvres pour mettre à la place de : les chèvres ; déduire la règle : 2 sing. valent un pluriel.

La même expression sera mise au présent, puis au futur.

Les verbes de la dernière phrase seront mis successivement au présent, au passé simple et au futur..., etc.

I. LEÇON DE GRAMM. DANS LES ADJ. — Revision des règles du féminin.

II. CONJUGAISON. — Contrôle à l'aide d'ex. de permutation sur les précédentes leçons.

III. Enfin, le texte étudié peut servir d'exercice d'orthographe, même pour composition, quelques semaines plus tard, et les élèves averties, apportent plus d'attention quand elles savent que la composition d'orthographe, celle de rédaction seront prises dans la lecture ou inspirées d'elle.

Passons maintenant à l'étude et à l'imitation de la phrase.

1^o *M. Seguin avait, derrière sa maison, un clos entouré d'aubépines.*

De quoi parle-t-on dans cette phrase ? Qu'est-ce qu'on en dit ? — A qui il appartient — Où il est situé — Comment il est. — Continuez la phrase en disant où est situé le clos... Derrière sa maison. Mettez ce détail à la fin de la phrase : M. Seg. avait un clos... maison.

Faire répéter la même phrase de trois façons différentes

Imitation.

Sur ce modèle, construisons d'autres phrases.

Une petite Croisée visite qui ? quand ?

Une enfant charitable aide qui ? où ? quand ?

Une bonne action obtiendra sûrement quoi ? où ?

Puis des phrases que l'enfant inventera de toutes pièces, toujours cependant construites sur le même modèle (si le temps le permet).

2^o *Ah ! qu'elle était jolie, la petite chèvre de M. Seguin, qu'elle était jolie avec ses yeux doux, sa barbi- che de sous-officier, ses sabots noirs et luisants, ses cornes zébrées, ses longs poils blancs.*

Dans cette phrase il est dit que la chèvre est jolie.

2^o Ce qui la rend jolie.

A la vue d'un animal, vous vous écriez : « Qu'il est joli ! qu'il est gracieux ! qu'il est léger ! » ou encore : « Qu'il est laid ! qu'il est lourd ! » Puis vous l'observez de plus près pour voir ce qui le rend ou joli ou laid.

Faites le portrait de votre petit chat, comme on a fait le portrait de la chèvre. Que direz-vous de lui ?

Ah ! qu'il est joli mon petit chat, avec ses yeux verts, sa longue moustache grise, ses pattes blanches et velues, ses oreilles pointues, son poil soyeux et tigré (ou mieux fourrure).

Décrivez de même : votre petit chien — le coq de la basse-cour.

Qu'il est beau le coq de notre basse-cour ! avec ses yeux vifs, sa crête rouge dentelée, ses forts ergots, sa riche pélerine d'un roux doré, son plumage et sa queue en panache.

On pourrait encore faire décrire : un agneau, un serin, un lapin, etc.

EXERCICE D'APPLICATION

Voici maintenant le petit devoir que les enfants feront le jour de la rédaction. Les questions sont posées de façon que l'élève puisse imiter la forme des phrases du texte étudié.

Le serin de Jeanne.

Est-il joli ? Comment sont ses yeux, son bec, son plumage ?

Jeanne l'aime-t-elle ? Pourquoi ? (Qualités.)

La petite avait-elle une cage ? Ou ? Où mit-elle son petit serin ? Le soignait-elle bien ? Le petit pensionnaire se trouvait-il heureux ? Comment le montrait-il ?

Certificat Supérieur Libre

ORTHOGRAPHE

La source au printemps.

Au bord d'une prairie dont l'herbe est émaillée de paillettes blanches, bleues, jaunes, tombées de la main prodigue d'Avril, une source s'épanche et s'étale sous

l'ombre des aunes. Avec un petit bouillonnement harmonieux, l'eau jaillit d'une fissure de rocher que tapisent des mousses de velours.

Avant de prendre son cours, la source semble se recueillir et rêver dans son bassin, sur un lit de sable et de cresson. Son eau est si pure, si cristalline, qu'on ne l'aperçoit qu'aux petits points diamantés que fait briller çà et là, sur ses rives, son imperceptible remous, et, aussi, parce qu'elle rend plus sombres les verdure et les reflets submergés, comme un vernis ou une glace sur un tableau.

Près de ce bassin naturel, les oiseaux font rejaillir l'eau en pluie de perles. Ils s'éclaboussent et semblent rire comme des gamins.

Questions.

1° Que signifient les expressions : la source semble se recueillir ; imperceptible.

2° Analyse grammaticale : ... « que fait briller çà et là ».

3° Analyse logique : ... « La 1^{re} phrase de la dictée, jusqu'à aunes ». Séparer les propositions et donner leur nature.

4° Conjuguer : « apercevoir » au présent et au plus-que-parfait du subjonctif.

ARITHMÉTIQUE

1° Une ménagère ayant des doutes sur l'honnêteté de sa laitière qui apporte tous les jours 2 l. 1/2 de lait, pèse ce lait et trouve un poids de 2 kgr. 527. Le lait pur, non écrémé, ayant une densité de 1,03 ; y a-t-il de l'eau et quelle quantité ? Le lait donne 1/6 de son poids de crème, quelle quantité de crème est enlevée à la ménagère chaque jour.

2° Pour acheter 40 objets à un certain prix, il me manque 30 francs, mais si j'en achetais seulement 35, il me resterait 5 francs. Calculer le prix d'un objet et la somme que je possède.

3° Calculer la valeur de :

$$\frac{2x-y}{x+3y} ; \frac{x+y}{2x+y} \text{ si } x=1, y=-3$$

RÉDACTION

Décrivez un coin quelconque de la Bretagne ; un paysage que vous connaissez et aimez, et à la saison que vous préférez. Donnez les motifs de cette préférence.

Développement.

Le bois de Kervéatous est pour moi, le coin préféré de la Bretagne. Etendu et élevé, il domine mon petit village, qu'il semble protéger.

Vous arrivez et de chaque côté du sentier, se dressent des chênes gigantesques. Ils semblent vous saluer et vous accueillir d'un air grave. Tout est mystérieux. Les petits oiseaux, charmants hôtes de la forêt, gazouillent et sautillent sur ces géants silencieux. Les feuilles frissonnent à la moindre brise. Le soleil de feu s'entend avec les légers papillons aux ailes de velours, pour se jouer dans les feuillages et y danser mille rondes inconnues. Enfonçons-nous dans ce domaine spacieux. L'on n'aperçoit plus que quelques trouées de ciel bleu. Ce sont toujours des arbres, et toujours des arbres, peuple de la forêt.

Tout est en fleurs ; tout est vivant. Un léger murmure nous appelle au fond du bois. La rivière aux eaux limpides, coule en fredonnant sa chansonnette. Une barque y glisse, comme un rêve. Les grands arbres s'y miroitent. Les petits poissons y frétilent gracieusement. Le plus doux des vents fait rider la face de l'eau. Au loin, les coups redoublés du bûcheron ! Oh ! que c'est triste ! Voici l'arbitre de la forêt qui gît inerte sur le sol, pendant que tous ses voisins semblent pleurer sa mort. Songez donc ! leur roi n'est plus. Père Jean, le meurtrier, habite une jolie cabane enchevêtrée de lierre et de roses superbes. Plus loin, c'est la demeure du charbonnier, charmante et coquette elle aussi. Près de là, il a dressé une meule de bois, toujours fumante. Elle repose sur un gazon moelleux et souple, parsemé de fleurettes variées.

Quelles délicieuses promenades ! Quel air pur, quelle tranquillité ! Bretagne, ô ma chère patrie, tu as sans doute d'autres paysages plus grandioses, mais aucun ne m'est aussi familier, et c'est pour cela que je le préfère.

Marie Petton, Ecole Saint-Renan. Note : 14 sur 20.

Récréation

CALINO CHEZ L'OPTICIEN

- Donnez-moi des lunettes à verres noirs.
- Des bleues conviendraient mieux à la vue de Monsieur.
- Je le sais bien, mais je suis en deuil.

LE GUIDE

- Et maintenant la Mer Morte...
- Et sait-on qui l'a tuée ?...

CHEZ LE COMMISSAIRE

- Quel prétexte a-t-il pris pour vous frapper ?
- Ce n'était pas un prétexte, c'était un bâton !



Pour tout ce qui concerne

LE MOBILIER SCOLAIRE

Tables-Bancs

Tableaux noirs pivotants et sur chevalets

Chaires de Maîtres

Bibliothèques

Mobiliers pour Ecoles Maternelles
etc., etc.

Tables de Ping-Pong pour salles de récréation & Patronages

— Contreplaqués toutes épaisseurs pour découpages —

Adressez-vous aux

Etablissements **Bonduelle - Martineau**

Maison fondée en 1869

CONCARNEAU (Tél. 4)

QUIMPER (Tél. 55)

Catalogue sur demande — Nombreuses références

Le Gérant : H. QUERSY.

Quimper, Imprimerie Cornouaillaise.

LIBRAIRIE A. HATIER, 8, rue d'Assas, Paris (6°)

R. C. Seine 626.767

"Le Code de l'Enseignement Libre"

par Monsieur l'Abbé RADENAC

Secrétaire Général

du Comité National de l'Enseignement Libre

Avec LETTRE - PRÉFACE

de Son Excellence Monseigneur RICHAUD

Evêque Titulaire d'Irénopolis,

Président du Comité National de l'Enseignement Libre

Trois cents textes législatifs et administratifs concernant l'Enseignement Libre : supérieur, secondaire, technique et primaire.

La disposition par ordre chronologique des documents reproduits et diverses tables des matières très complètes, permettent de trouver aisément le texte recherché.

Un volume in-8°, 804 pages Frs. 20